



Communiqué du 15 septembre 2023

Un nid de 92 œufs sur la plage de Villeneuve-Loubet



Emergence sur la plage de Villeneuve-Loubet - DR : Association Marineland – M. Burgevin

Le 13 septembre, les deux derniers tortillons du nid de Villeneuve-Loubet regagnent la mer. L'analyse des restes du nid réalisée ce jour par la coordinatrice Alpes-Maritimes et Var du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) et cheffe de projet tortue marine de l'Association Marineland dénombre un total de 92 œufs dont 18 non fécondés.

Sur les 74 œufs présentant un développement embryonnaire, 72 tortillons ont réalisé leur course vers la mer entre le 27 août et le 13 septembre. Il aura fallu en moyenne 10 mn à chacune des 72 petites tortues (5 mn pour la plus rapide, 21 pour la plus lente) pour parcourir la quinzaine de mètres jusqu'au rivage, généralement à la tombée de la nuit. Les coquilles vides et les embryons non développés ou non éclos ont été collectés et échantillonnés selon le protocole de l'Observatoire des Tortues Marines de France métropolitaine (OTM), dans un objectif d'analyse génétique et d'enrichissement des connaissances à l'échelle du pourtour méditerranéen (France, Espagne, Italie).

Pour rappel, une tortue est signalée dans la nuit du 2 au 3 juillet. La correspondante du réseau RTMMF se rend sur place pour confirmer la présence du nid. Une attention particulière est alors portée à ce nid situé sur une plage très fréquentée en été. Le 27 août, après 55 jours d'incubation, les premiers mouvements de sable apparaissent. Les spécialistes et bénévoles présents pour la surveillance du nid sont sur le qui-vive, le chemin de retour à la mer est en place ! Il est 14h, et les équipes doivent patienter encore quelques heures avant de voir s'extraire du sable ce petit tortillon bien décidé à regagner la mer le plus rapidement possible, c'est la course vers la mer.

Les 28 et 29 août, le département des Alpes-Maritimes est placé en alerte orange orages et pluies-inondations. La mer monte et recouvre l'ensemble du site de ponte à de nombreuses reprises, l'inquiétude monte car l'éclosion et l'émergence sont des périodes sensibles.

Finalement, l'émergence redémarre le 31 août avec 3 nouveaux tortillons et se poursuit sur 18 jours. Les courses à la mer sont parfois espacées de quelques jours et deux épisodes remarquables sont à noter avec 13 et 18 émergences simultanément.

Près de 70 volontaires se sont relayés nuit et jour pour surveiller le nid : réserve civile communale et résidents de la Ville de Villeneuve-Loubet (avec un soutien sans faille de la commune depuis le premier jour), service départemental de l'Office français de la biodiversité, cellule Environnement de la Gendarmerie des Alpes-Maritimes, conseils départementaux des Alpes-Maritimes et du Var, Sapeurs-pompiers 06 - SDIS 06, Parc National de Vaugrenier, Association Marineland et Les Aquanautes, société des régates d'Antibes, soigneurs et animateurs pédagogiques du zoo Marineland.

11 pontes cet été : une mobilisation exceptionnelle pour un phénomène exceptionnel

Cet été, des pontes de tortues caouannes ont été observées plage de la Bergerie à Hyères (Var) en juin, à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes, puis à Marseillan (Hérault), sur l'île de Porquerolles (Var), Sète (Hérault), et de nouveau dans le Var à Saint-Cyr-sur-Mer, Fréjus-Plage et sur la plage de la Capte (commune de Hyères, Var) en juillet et enfin sur la plage de Pietracorbara (Haute Corse) puis près d'Ajaccio en Corse du sud en août. Une émergence a également été observée début septembre en Corse du sud, sur un autre site toujours près d'Ajaccio. Ces événements restent rarissimes sur le littoral méditerranéen français même si cette année leur nombre exceptionnel (11 pontes de tortues Caouanne recensées en Méditerranée continentale (8) et Corse (3)). Dès lors que la ponte est localisée, l'aire de nidification est délimitée par des barrières de protection et suivie attentivement par les spécialistes.

Fort des expériences de 2016 (Saint-Aygulf), 2018 (Villeneuve-Lès-Maguelone), 2020 (Fréjus) et 2022 (Valras), le protocole de protection des nids a pu être rapidement déployé par le RTMMF et ses partenaires. Ainsi, tous les acteurs concernés se sont mobilisés efficacement pour chaque épisode de ponte : l'Observatoire des Tortues Marines (OTM) porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) - commission de la Société herpétologique de France (SHF), l'Office français de la biodiversité (OFB), le programme européen Life TURTLENEST et selon les sites de pontes, les communes et communautés d'agglomérations concernées, les parcs nationaux (Port-Cros, Calanques), le Centre de Réhabilitation de la Faune Sauvage (Association Marineland) pour la région PACA et le Centre d'Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines (CESTMed) pour l'Occitanie et le Cétacés Association Recherche Insulaire (CARI) pour la Corse.

Un guide d'intervention coordonné, édité par le Ministère en charge de la Transition écologique et préparé par le MNHN, le RTMMF, l'OFB et leurs partenaires, précise clairement « qui fait quoi ».

A chaque alerte, des observateurs du Réseau RTMMF se rendent sur place dès le matin pour confirmer la présence d'œufs dans le nid et l'espèce concernée : tortue caouanne (*Caretta caretta*) dans les 11 cas. Pour chaque ponte, les énergies se mobilisent (services techniques et policiers municipaux, agents des parcs nationaux et des communautés d'agglomération) pour mettre en place des barrières matérialisant un périmètre de protection stricte du site, pour prendre des arrêtés municipaux de protection du périmètre, assurer des rondes de surveillance et mettre à disposition le matériel nécessaire pour la sécurisation du nid et des petites tortues qui émergent en présence du public. Des panneaux d'information et de sensibilisation sur l'évènement ont également été installés sur chacun des sites.

Mieux comprendre ce phénomène jusqu'ici rarissime

Des instruments de suivi de température sont mis en place afin de collecter des données scientifiques pendant la période d'incubation afin de mieux comprendre ce phénomène. A la fin de l'émergence, les restes du nid (coquilles vides, embryons non développés, œufs non fécondés) seront analysés pour enrichir les connaissances sur ces épisodes de ponte peu documentés sur nos côtes.

Si les eaux de Méditerranée occidentale sont connues pour être un habitat privilégié des tortues immatures et sub-adultes, l'OTM constate depuis quelques années une activité de reproduction plus régulière sur le littoral méditerranéen français, tendance également observée en Italie et en Espagne depuis une dizaine d'années. Les raisons de ce phénomène récent interrogent les scientifiques : les nids déposés en Méditerranée occidentale sont-ils viables ? La température du sable est-elle suffisante ? Certaines tortues marines seraient-elles en train de coloniser de nouveaux habitats de ponte ? Est-ce dû à une hausse de la température de l'eau, à une modification des courants ou l'évolution naturelle des zones de nidification ? Les efforts de protection réalisés depuis des dizaines d'années en Grèce et en Turquie (où se reproduit principalement la population méditerranéenne de Caouannes) jouent-ils un rôle ?

Laisser faire la nature, ne pas déranger

La réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (manipulation, nuisance lumineuse...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles :

- ✓ Respecter une distance de 10 mètres ;
- ✓ Eteindre toutes les sources de lumière artificielle ;
- ✓ Ne pas photographier les tortues avec un flash ;
- ✓ Ne pas toucher les tortues et les œufs.

La saison de ponte des tortues caouannes s'étale généralement de juin à mi-août. Durant toute cette période, elles montent sur des plages, le plus souvent la nuit, afin d'y déposer leurs œufs. Cette espèce a une maturité sexuelle tardive (autour de 30 ans) et se reproduit tous les 2 à 4 ans. La taille adulte varie de 90 cm à 1 mètre, pour un poids moyen de l'ordre de 135 kg.

Les tortues marines, des espèces protégées

En France, toutes les espèces de tortues marines sont protégées par l'Arrêté ministériel du 10 novembre 2022. Cela signifie que pour intervenir sur une tortue marine, même en difficulté, il faut être habilité, disposer d'une dérogation délivrée par les autorités compétentes dans le cadre d'un programme scientifique validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature.

Les tortues caouannes et les six autres espèces de tortues marines présentes dans les mers et océans du monde sont toutes inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).